



Commune de
St-Sulpice

1

Procès-verbal N° 02/25 de la Séance du Conseil communal
Mercredi 09 avril 2025 à 20h00
Complexe communal du Léman

2 Présidence : M. Nicolas Guillot
3 Secrétaire : Mme Fanny Gantin
4 Scrutateurs : M. Mark McCormick
5 M. Benito Quintas
6 Huissière : Mme Cassy Paratore

7

8

ORDRE DU JOUR

9

0. Assermentation

10

1. Appel

11

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 09 avril 2025

12

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 février 2025

13

4. Communication du Bureau et de la Municipalité

14

5. **Élections**

15

6. Préavis n° 02/2025 : « Engagement d'une fiduciaire pour diriger le service financier de Saint-Sulpice pendant six mois »

16

17

Rapport de la Commission de gestion et des finances

18

Discussion et décision

19

7. Préavis n° 03/2025 « Recours à un cabinet de placement externe pour recruter un nouveau boursier/une nouvelle boursière »

20

21

Rapport de la Commission de gestion et des finances

22

Discussion et décision

23

8. Dépôt du préavis n° 04/2025 : « Demande de crédit de CHF 440'000.- TTC pour le réaménagement du terminus « Venoge, Nord » de la ligne TL 33 à la route de Vallaire »

24

25

9. **Dépôt** du projet de décision Hostettler et consorts : « Modification du montant de la compétence financière de la Municipalité pour des crédits complémentaires au budget de fonctionnement »

26

27

Discussion et décision

28

10. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux

29

11. Propositions individuelles et divers

30

31

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs du public, le Bureau vous souhaite une cordiale bienvenue à cette 33^e séance du Conseil communal de la législature 2021-2026.

32

33

34

0. Assermentations

M. le Président annonce que deux partis ont proposé des candidats et invite les chefs de partis concernés à faire leur présentation.

M. O. Chabanel présente M. Marc Nathusius pour le PLR (Parti Libéral-Radical), enfant de St-Sulpice, bourgeois de la Commune, où il a grandi avant de poursuivre son parcours professionnel et militaire qui l'a amené à voyager et à vivre en dehors de la région pendant quelques années. En 2016 il a choisi de revenir s'établir avec son épouse Alexandra et leur fils Max, aujourd'hui âgé de 13 ans, renouant ainsi avec ses racines et son attachement profond à sa Commune.

M. O. Chappuis présente Mme Anaëlle Foucault-Dumas qui n'est pas directement native de St-Sulpice mais qui y est très attachée depuis son enfance puisqu'elle y venait en vacances chez ses grands-parents. Elle s'y est établie en 2022 et est mère de deux enfants. Mme Foucault-Dumas est chimiste de formation mais actuellement directrice académique de la Business School de Lausanne.

M. le Président invite les deux personnes à se présenter devant l'estrade et l'Assemblée à se lever. Lecture est faite de l'article 9 de la loi sur les communes, à la suite duquel les deux nouveaux Conseillers prêtent serment en prononçant « je le promets » et sont applaudis.

1. Appel

M. le Président constate que tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 28 mars 2025, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal¹. Il passe la parole à Mme F. Gantin, secrétaire remplaçante, pour l'appel.

Conformément à l'art. 53 al. 4 du Règlement, des personnes arrivent pendant les 15 minutes qui suivent l'heure fixée pour l'appel.

Effectif du Conseil :	57	
Excusés :	15	Mmes De Sousa, Micolis, Reichenthal, Richards ; MM. Affolter, Allemann, Billeter, Bizzo, Krafft, Lévy, Mermod, Mouvet, Pietramaggiori, Richards, Salina;
Absents :	1	M. Delessert.
Présents :	41	

L'effectif du Conseil est de 57. Le nombre de membres présents se monte à 41. La majorité absolue est fixée à 21 membres. Le cinquième des membres se monte à 9 membres. Le quorum est fixé à 29 (art. 54 RCC + 26 LC)². Il est atteint, de sorte que le Conseil peut valablement délibérer. Tous les membres de la Municipalité sont présents. **M. le Président** déclare la séance ouverte (art. 57 RCC).

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 09 avril 2025

M. le Président : nous avons 10 points prévus à l'ordre du jour. Le Bureau vous propose de rajouter un point 5 : élections de plusieurs membres du Bureau et des Commissions permanentes. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. L. Clerc informe ne pas savoir ce qu'est un projet de décision.

M. le Président demande si M. Clerc a pu prendre connaissance de l'article 61 du règlement.

¹ Art. 52 al. 1 et 3 RCC = 25 al. 3 LC : la convocation doit être expédiée au moins 5 jours avant la séance

² Art. 53 RCC : Le Conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment la majorité absolue du nombre de ses membres

1 **M. L. Clerc** répond qu'il connaît bien l'article 61 mais qu'un projet de décision n'existe pas. Il demande s'il s'agit
2 d'un dépôt, d'une discussion ou autre.

3 **M. le Président** confirme qu'il s'agit d'un dépôt et que c'est valable selon l'article 31 de la loi sur les communes.

4 **M. L. Clerc** insiste sur le fait qu'il aurait dû être noté sur l'ordre du jour qu'il s'agit d'un dépôt.

5 **M. le Président** propose d'amender ce point de l'ordre du jour en rajoutant le terme « dépôt ».

6 **M. E. Dubuis - Syndic** informe qu'il était tout aussi surpris que M. Clerc de cette mention de projet de décision
7 et qu'il a retrouvé la notion dans le règlement du Conseil communal. Comme il ne savait pas exactement
8 comment il se devait d'être traité, il a pris conseil auprès des services juridiques du Canton, Mme Wernli, qui a
9 confirmé que le projet de décision existe bel et bien, qu'il sera supprimé lors de la nouvelle version de la loi sur
10 les Communes car il est redondant avec la motion, il se traite d'ailleurs comme une motion.

11
12 **Vote de l'amendement 1** : ajout du point 5 « Élections »

13
14 **Accepté à l'unanimité.**

15
16 **Vote de l'amendement 2** : ajout de « Dépôt du » au début du nouveau point 9 ainsi que « Discussion et
17 décision » à la fin.

18 **Accepté à l'unanimité.**

19 **Vote de l'ordre du jour amendé**

20
21 **L'ordre du jour du 09 avril 2025 amendé est accepté à l'unanimité.**

22 23 **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 février 2025**

24
25 **M. le Président** constate que les Conseillers ont pu prendre connaissance de la proposition de procès-verbal de
26 la dernière séance du 26 février et demande si quelqu'un en demande la lecture intégrale ou partielle, ce qui
27 n'est pas le cas. Il informe que le Bureau a déjà reçu quelques demandes de modifications du domaine
28 orthographique qui ont été prises en compte.

29
30 **Mme A. Guthmuller** demande le remplacement en page 5, ligne 46, du mot projet par le mot progrès.

31
32 **M. O. Yazyev** demande le remplacement de son intervention en page 16, ligne 24 par : « le Conseil
33 intercommunal s'est réuni le 8 janvier à Crissier. Un préavis sur le data center de notre police a été traité ».

34
35 **M. H.-J. Hirsch** précise qu'il était bien présent lors de la dernière séance malgré une arrivée tardive. Il demande
36 la modification de son intervention en page 8, ligne 37 : ajouter un « . » après « la gestion des risques » et
37 commencer une autre phrase. Ligne 38 remplacer « je demande » par « je me demande ».

38
39 **M. C. Lehmann** exprime son inconfort par rapport à une conjecture de chiffres mentionnée lors de la séance
40 précédente ce à quoi M. le Président répond que nous ne pouvons pas modifier la teneur de ce qui a été
41 effectivement dit.

42
43 Il n'y a pas d'autre intervention, le point est passé au vote dont les résultats sont les suivants :

44
45 **Le procès-verbal n° 01/25 de la séance du 26 février 2025 modifié est accepté à la majorité.**
46 **(35 voix pour, 0 contre, 5 abstentions)**

47
48 **M. le Président** remercie la secrétaire remplaçante pour la rédaction du procès-verbal.

4. Communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité

Pour Le Bureau du Conseil :

M. le Président :

Quelques évènements qui ont rythmé le début d'année : sans vouloir couper l'herbe sous le pied de la Municipalité, lundi nous avons eu une rencontre sympathique avec les nouveaux citoyens de la Commune, en tous cas une partie d'entre eux, qui étaient présents pour manger une raclette, partager un moment convivial et discuter de tout et de rien. L'idée est aussi de les inciter à s'intéresser à la politique et particulièrement à la politique communale. Une soirée très intéressante où on a rencontré beaucoup de jeunes, parfois intéressés ou parfois curieux aussi, qui ne connaissaient pas grand-chose mais qui voulaient en apprendre plus. Je remercie beaucoup la Municipalité pour cette initiative.

1. J'ai le regret de vous informer du départ de Mme Vanessa Gander, qui m'a annoncé sa démission par courriel le 31 mars, je vous lis le message qu'elle vous adresse :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Par le présent mail, je vous informe avec regret de ma démission du Conseil dès ce jour.

Malheureusement, j'ai été contrainte de déménager hors de la Commune.

Je vous remercie de m'avoir laissé la chance de participer activement à la vie politique du village. Ceci a été très instructif. En vous souhaitant à tous le meilleur pour la fin de cette législature. Avec mes cordiales salutations, Vanessa Gander ».

Je laisse le soin au chef de groupe de l'ASSE (Association St-Sulpice Ensemble), M. O. Chappuis, de me communiquer les noms des Conseillers qui doivent être remplacés.

2. J'ai en revanche une excellente nouvelle en ce qui concerne les arrivées. En l'occurrence celle de Mme Suna Flüeli, qui a été recrutée en tant que secrétaire du Conseil communal la semaine dernière. Celle-ci a assisté à la séance du Bureau ce jour, sera normalement assermentée par notre Conseil lors de la prochaine séance et est présente ce soir au fond de la salle. Forte d'un grand nombre d'expériences de secrétariat autant dans le privé que dans le public, Mme Flüeli a su nous montrer ses compétences lors du test rédactionnel organisé par le secrétariat municipal, et a su donner le change sur ses compétences et sa motivation lors des deux entretiens qu'elle a passés. Le Bureau espère voir là le début d'une belle collaboration. Je remercie Mme Flüeli pour sa présence ce soir et sa motivation, et je remercie particulièrement Mmes Frei et Roberto des Ressources Humaines ainsi que tout le secrétariat Municipal, et principalement Mmes Decré et Favre pour leur participation au processus de recrutement. Enfin je souhaiterais remercier très chaleureusement Mme Gantin qui a tenu la barque administrative de ce Conseil, barque difficile à manœuvrer s'il en est, par deux fois en moins d'un an, et qui reste encore quelque temps pour montrer les ficelles du métier à Mme Flüeli. Nous tous ici lui sommes très redevables.

3. Rencontre sportive inter-Conseils communaux : vous avez reçu sauf erreur un bulletin pour la rencontre sportive inter Conseil communaux. Le Conseil communal de Préverenges nous emmène au bowling, le délai pour remplir ce bon est au 1^{er} mai, et n'oubliez pas de préciser le surnom que vous voulez voir apparaître sur l'écran.

4. Les prochains Conseils auront lieu les mercredi 7 mai, 4 et 25 juin. Concernant l'envoi des documents pour ces séances, il sera effectué comme d'habitude une semaine et demie avant la séance pour vous laisser le temps de prendre connaissance des dossiers. Pour ce faire, nous prions les Conseillers souhaitant déposer des postulats, motions ou autres interventions de nous transmettre les documents en question au plus tard deux semaines avant la date du Conseil, le mardi soir.

5. À réception des comptes et du rapport de gestion, les Conseillères et Conseillers sont priés d'envoyer à Mme Reichenthal leurs questions et commentaires le plus rapidement possible. La séance CoGeFi-Municipalité est agendée au 9 mai donc les questions seront envoyées aux Municipaux concernés au plus tard le lundi 5 mai. Soyez réactifs si vous voulez que la CoGeFi traite vos questions.

Pour la Municipalité :

M. E. Dubuis - Syndic :

- Planification financière : la Municipalité souhaite profiter de la présence de la société fiduciaire BDO pour améliorer les pratiques communales dans le domaine financier. Nous avons ainsi demandé à BDO de nous proposer une « planification financière », pour nous donner, et pour vous donner, une vision de la situation financière de la Commune sur plusieurs années. Ce document est en cours d'élaboration. Il sera présenté à la Municipalité avant les vacances d'été et vous sera présenté lors de la séance de rentrée du Conseil communal le 10 septembre. Cela fait longtemps déjà que nous souhaitons réaliser ce document et la Commission de gestion et des finances nous l'a demandé à plusieurs reprises. Si nous ne l'avons pas déjà fait, c'est qu'il s'agit d'un gros travail, d'un travail difficile aussi si nous voulons le faire sérieusement, et que nous avons manqué jusqu'ici de ressources humaines pour le mener à bien.

- Crédit d'étude : nous avons aussi demandé à BDO de passer en revue nos pratiques pour nous indiquer des pistes d'amélioration. Dans ce cadre, BDO nous a indiqué qu'une des demandes d'autorisation que nous vous avons faites en début de législature n'avait pas de base légale : il s'agit de l'autorisation d'engager des dépenses pour des crédits d'étude jusqu'à CHF 50'000.- demandée dans le préavis 20/21. BDO nous a indiqué que cette pratique avait été vaguement tolérée dans le passé par le Canton mais qu'elle n'aurait plus aucune chance de l'être sous le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Nous avons fait quelques recherches pour en avoir le cœur net. Notre demande d'autorisation reproduisait mot pour mot la demande faite par nos prédécesseurs en 2016. En revanche, nous n'avons retrouvé aucune demande de ce genre à une date antérieure. Nous avons aussi appelé les services juridiques du Canton qui nous ont confirmé qu'une telle autorisation était illégale, tout en admettant que nous n'étions pas la seule Commune à l'avoir demandée. Les dernières études lancées à Saint-Sulpice sur la base de cette autorisation concernent le réaménagement du parc du Russel et les deux arrêts de la ligne 33 qui font l'objet du préavis 04/2025. A l'avenir, ces études préliminaires nécessiteront des préavis.

- Développement de l'EPFL (École Polytechnique Fédérale de Lausanne) : l'EPFL projette de construire un énorme bâtiment sur l'un de ses derniers espaces libres, à côté de l'Innovation Park et juste en face de Saint-Sulpice. Ce bâtiment est très ambitieux. Il est destiné à abriter des laboratoires parmi les plus performants d'Europe et devra répondre à des normes extrêmement contraignantes, en matière de stabilité notamment. Vu son caractère exceptionnel et vu sa proximité avec Saint-Sulpice, nous ne pouvons que vous encourager à assister à la séance d'information publique qui sera organisée à son sujet le 28 avril à 18 heures au Forum du Rolex Learning Center. Un excellent dossier de presse figure par ailleurs sur le site de l'EPFL à l'adresse (url) « go.epfl.ch/asb_infos ». Des renseignements figurent aussi dans le numéro d'avril du Serpeliou.

Mme C. Willi - Vice-Syndic :

- Ma première communication concerne le projet de revitalisation des rives à Dorigny : des travaux de correction ont été entrepris. Les troncs délimitant les roselières ont notamment été refixés d'une autre manière. Des corrections doivent encore être faites à proximité de deux bancs afin de stabiliser la berge.

D'autre part, à la fin de l'été dernier une avarie a été constatée sur la prise d'eau du chauffage à distance de l'EPFL situé entre les travaux et le port des Pierrettes. L'annonce a été faite auprès des assurances de toutes les entreprises concernées, aussi bien des constructeurs de la conduite que de celles de ce projet, de notre commune et de l'EPFL. Des séances ont eu lieu avec tous les acteurs concernés et une expertise externe demandée afin de déterminer les parts de responsabilité de chacun. Des travaux vont commencer bientôt avec pose de palplanches afin de faire le point in situ et de la remettre en état.

- La suite de mes communications concerne les espèces exotiques envahissantes : vous le savez peut-être le frelon asiatique se propage rapidement et devient une véritable menace pour la biodiversité et nos abeilles. Afin d'essayer de limiter l'essor de ces tueuses en série le service de voirie a fait l'acquisition de trois pièges sélectifs répartis sur le territoire communal afin de piéger un maximum de reines fondatrices. Pour plus d'information vous pouvez consulter le site : www.stopfrelons.ch.

1 - Toujours dans le même registre, notre Commune est répertoriée comme une des Communes abritant une
2 colonie de fourmis tapinoma. Nous avons entrepris depuis plus de deux ans un programme de traitement sur la
3 voie publique dans les secteurs infestés. Ce printemps, nous avons constaté un développement précoce de ces
4 colonies qui se situent généralement le long des chemins. M. Cherix, spécialiste bien connu de la prise en charge
5 de ces espèces, qui nous accompagne également pour la lutte contre le frelon asiatique, est revenu cartographier
6 leur présence afin de mettre à jour notre plan et décider d'une stratégie pour combattre plus efficacement
7 l'envahisseur.

8 - Ma dernière communication concerne un sujet plus léger toujours en lien avec la nature. Certains d'entre vous
9 l'ont peut-être constaté, nous avons posé un certain nombre de ganivelles, ces barrières en bois irrégulier, au
10 Laviau, à proximité des plages et de la forêt. Elles ont pour but de rendre la cohabitation entre les différents
11 usagers plus facile, limitant l'accès des personnes et chiens, à certaines zones d'habitat du lézard vert qui pourra
12 ainsi vivre et se reproduire plus tranquillement. Plusieurs spécimens y ont été observés ce printemps.
13 Et pour terminer, je souhaiterais m'entretenir brièvement avec la Commission d'épuration une fois la séance
14 levée.

15
16 **Mme A. Merminod - Municipale :**

17 - Lors de la dernière séance, M. Golaz a demandé si c'était vraiment nécessaire d'avoir les conseils d'une
18 diététicienne. Renseignements pris, je peux vous affirmer que OUI, c'est nécessaire. Nous essayons de présenter
19 une nourriture la plus équilibrée et saine possible. Depuis que la diététicienne consulte les menus, nous avons
20 des menus plus cohérents et variés sur la semaine. Il n'y a plus de hamburger ni de hot-dog, sauf aux occasions
21 spéciales. Les goûters sont en adéquation avec le menu de midi en termes de diététique. Cette personne vient
22 goûter les repas et fait des adaptations en termes de sel et d'épices. C'est aussi elle qui gère les contacts avec
23 NOVAE, notre prestataire concernant l'aspect diététique. De par sa fonction, elle est mieux écoutée et les
24 adaptations se font rapidement.

25 - Concernant les subventions liées au développement durable, je vous annonce quelques changements.
26 L'abonnement demi-tarif pour les jeunes de 16 à 25 ans en formation et les personnes de 65 ans et plus sera
27 subventionné chaque année. Nous allons introduire une subvention pour le remplacement des batteries vélos.
28 Les vélos-cargos auront une subvention complémentaire en plus de celle pour les vélos. Et nous soutiendrons la
29 location ou le nettoyage de vaisselle réutilisable pour les sociétés locales via une subvention.

30 - Concernant les activités, il y aura des ateliers lors de la Fête de la nature pour les écoles. On va en principe,
31 organiser de nouveau le nettoyage des rives du lac par les enfants des écoles. On collaborera avec la fondation
32 Homme & Nature. Cette année, les ateliers du projet NatuRegards seront ouverts aux enfants et aux adultes,
33 toujours sur le même thème, voir St-Sulpice autrement, qui se terminera par une exposition éphémère lors d'une
34 fenêtre de l'Avent. En principe, le tout-ménage devrait être distribué fin avril.

35 - Les ateliers de réparation « Vélo Truck » se tiendront les après-midis des samedis 3 mai et 14 juin 2025, au
36 Collège des Pâquis.

37
38 **M. O. Matthey - Municipal :**

39 - Accueil des nouveaux majeurs : après l'accueil des nouveaux habitants fin 2023, puis des nouveaux seniors fin
40 2024, il était temps pour nous de recevoir les nouveaux majeurs, soit les jeunes ayant atteint leur majorité en
41 2024 : 60 invitations ont été envoyées. Malheureusement, la vie politique ou la reconnaissance des Autorités
42 pour leur passage à la majorité ne semble pas être le premier de leurs intérêts puisque le retour n'a été que de
43 10% seulement. Félicitations aux jeunes filles, puisqu'elles étaient 5 sur les 6 présents. Elles étaient même 7,
44 mais avec 2 désistements de dernière minute. Au moins, on a constaté que les jeunes présents étaient motivés
45 et intéressés. La réception a eu lieu ce lundi soir 7 avril, tout d'abord à la Maison de Commune, avec une petite
46 présentation préparée par notre Syndic. Il était agréablement accompagné par notre secrétaire municipale
47 adjointe, Laurie Favre, une enfant du village et fille de Kathy et Philippe Bähni bien connus de certains d'entre
48 vous, ainsi que notre Président du Conseil Nicolas Guillot. La deuxième partie de la soirée s'est passée au

1 carnotzet communal, autour d'une raclette conviviale. Le mérite de l'organisation en revient essentiellement à
2 Laurie, aidée de notre intendant Alberto et de la Voirie. Un grand merci à toute l'équipe.

3 - Avancement du projet de voirie-déchèterie et bâtiment administratif : avec le préavis 11/2024, accepté le 18
4 septembre 2024, vous avez approuvé un crédit de CHF 234'000.- pour financer l'avant-projet de voirie-déchèterie
5 bâtiment administratif. Il était indiqué comme planning « optimiste » le vote du crédit d'étude en septembre
6 2025. Malheureusement l'étude de l'avant-projet prend du retard car il est bloqué par deux inconnues. Or c'est
7 une étape importante qui déterminera toute la suite du projet. On s'est rendu compte que les architectes ne
8 peuvent pas avancer avant que l'on ait défini la manière dont le futur chemin de desserte côté village sera traité.
9 Il s'agit actuellement d'un chemin privé avec des servitudes de passage. On ne peut pas continuer avec ce genre
10 d'arrangement et des discussions avec les voisins concernés doivent être menées. Les prises de contact sont en
11 cours mais cela prend du temps. L'autre problème vient du choix à faire pour entrer et sortir de la parcelle, que
12 ce soit pour les utilisateurs, les camions-bennes ou le service de la voirie. Ceci est lié au problème mentionné
13 avant puisque les accords avec les voisins détermineront la meilleure solution. Ce n'est pas tout. Selon ce choix,
14 il faudra encore qu'une étude de mobilité complémentaire détermine les aménagements routiers nécessaires.
15 Vous voyez donc qu'on avance aussi vite que possible, mais... bien plus lentement que souhaité !

16 17 **M. R. Piller - Municipal :**

18 Au début de la législature le Conseil d'État a fait savoir aux 10 Organisations Régionales de Protection Civile
19 (ORPC) du canton de Vaud qu'une étude, débutée en 2019 et nommée « Tetris », se mettait en place afin
20 d'enrayer la diminution des effectifs de l'ORPC. En effet, en 4 ans, nous étions passés de 7'000 à 4'000 astreints
21 et le canton de Vaud se devait de réviser la loi sur la protection de la population. Le but principal de Tetris était
22 de réunir les 10 ORPC sous un commandement unique. Cette annonce a fait réagir les différents états-majors,
23 les Municipalités, l'ADCV (Associations de Communes Vaudoises) et l'UCV (Union des Communes Vaudoises). En
24 effet, les 10 régions allaient perdre leur autonomie ainsi que la gestion des événements en cas de crise ou lors
25 de manifestations. Dès lors, de nombreuses séances et rencontres ont été menées avec le Conseiller d'État M.
26 Vassilis Venizelos. Conscient du rôle essentiel de la protection civile dans le système sécuritaire vaudois, le
27 Conseil d'État va exploiter la marge de manœuvre laissée par le cadre légal actuel afin de garantir la disponibilité
28 et la capacité opérationnelle de la PCi-VD (Protection Civile Vaud) sur le long terme. Bref, pour faire simple, on
29 ne change pas ce qui fonctionnait bien jusqu'à maintenant.

30 Cependant, notre District n'est pas resté les bras croisés et des discussions ont été menées avec l'ORPC Lausanne-
31 District pour une synergie afin de palier intelligemment au manque d'effectif. Une convention de partenariat a
32 été signée hier avec M. Pierre-Antoine Hildbrand et un communiqué sortira demain.

33 34 **5. Élections**

35
36 **M. le Président** explique que la démission de M. E. Cattin a laissé un certain nombre de postes vacants.

37 - Pour remplacer M. Cattin au poste de **2^{ème} vice-président**, l'ASSE nous présente M. G. Décoppet. En l'absence
38 d'autre candidat et au vu de l'article 12 de notre règlement, l'élection peut s'opérer tacitement pour autant que
39 M. G. Décoppet accepte cette nomination, ce qui est le cas.

40 - M. G. Décoppet étant au préalable **scrutateur suppléant** au Bureau, l'ASSE nous présente M. C. Lehmann pour
41 le remplacer dans ce rôle. En l'absence d'autre candidat et au vu de l'article 12 de notre règlement, l'élection
42 peut s'opérer tacitement pour autant que M. Lehmann accepte cette nomination, ce qui est le cas.

43 - Pour la **Commission du Laviau**, l'ASSE nous annonce le remplacement de M. Cattin par M. C. Lehmann.

44 - Pour la **Commission d'Épuration**, l'ASSE nous annonce le remplacement de M. Cattin par Mme A. Foucault-
45 Dumas.

1 **6. Préavis n° 02/2025 : « Engagement d'une fiduciaire pour diriger le service financier**
2 **de Saint-Sulpice pendant six mois »**
3

4 **M. le Président** : vous avez pu prendre connaissance du rapport de la Commission de gestion et des finances
5 (CoGeFi) du 23 mars 2025. Je passe la parole à M. Hostettler rapporteur de la Commission pour la lecture des
6 conclusions du rapport de cette dernière.
7

8 **M. S. Hostettler** : les membres de la CoGeFi présents sont conscients que les circonstances particulières liées au
9 fait de se retrouver sans boursier alors que la Municipalité devait refaire un nouveau budget, au risque de se
10 retrouver sans responsable des finances sur une période relativement longue, sont des arguments raisonnables
11 justifiant l'utilisation des pouvoirs octroyés par le Conseil communal via le préavis n° 19/21 qui permet d'engager
12 un montant maximum de CHF 150'000.-, afin de faire appel à une société fiduciaire expérimentée et reconnue
13 dans le secteur des finances publiques. Au terme de ses délibérations, la Commission de gestion et des finances
14 propose à l'unanimité d'accepter le préavis 02/25 engagement d'une fiduciaire pour diriger le service financier
15 de St-Sulpice pendant six mois. Au vu de ce qui précède nous vous prions de bien vouloir prendre la décision
16 suivante :

- 17 - de valider l'engagement de la fiduciaire BDO par la Municipalité ;
18 - de plafonner la dépense autorisée à CHF 150'000.-.
19

20 **M. le Président** demande si la Municipalité a quelque chose à ajouter.
21

22 **M. E. Dubuis - Syndic** exprime la satisfaction de la Municipalité à la lecture des conclusions de la CoGeFi, qui
23 reconnaît que la situation était compliquée, qu'une Commune qui se retrouve sans boursier pendant à peu près
24 un semestre rencontre des difficultés très graves et qu'il fallait palier à ça par les moyens à disposition. Il remercie
25 la CoGeFi pour leur unanimité et pour sa compréhension de la situation grave qu'a rencontrée la Commune fin
26 décembre-début janvier.
27

28 **M. le Président** demande si la CoGeFi a quelque chose à ajouter, ce qui n'est pas le cas, et ouvre la discussion.
29

30 **M. L. Clerc** demande ce qu'il se passera si, pour une raison indéterminée, le responsable des finances n'est pas
31 remplacé une fois les CHF 150'000.- utilisés.
32

33 **M. E. Dubuis - Syndic** répond qu'il s'avère difficile de trouver un boursier de grande valeur et que la Municipalité
34 n'était pas du tout sûre d'y arriver au début de l'exercice. Un nouveau préavis serait présenté au Conseil, dès
35 que le dépassement des CHF 150'000.- serait jugé inéluctable.
36

37 **M. K. Lasseb** demande si la Municipalité a étudié la possibilité de faire appel à l'Association vaudoise des
38 Boursiers communaux qui propose une liste d'une dizaine de professionnels disposés à faire des remplacements.
39

40 **M. E. Dubuis - Syndic** confirme qu'ils ont contacté cette Association mais qu'ils n'ont pas trouvé leur bonheur.
41 Un des problèmes est que la Commune est en pleine adoption du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2,
42 et parmi les personnes se trouvant dans cette Association, très peu maîtrisaient ce système.
43

44 **M. H.-J. Hirsch** se dit surpris par le montant de rémunération jugé élevé pour BDO à CHF 150'000.- sur six mois,
45 ce qui donne un total de CHF 600'000.- sur une année à temps plein.
46

47 **M. E. Dubuis - Syndic** confirme qu'il s'agit du prix du marché pour une fiduciaire, qui coûte deux à trois fois plus
48 cher qu'un boursier embauché par la Commune. C'est ce qui explique qu'il a été demandé à BDO d'intervenir à

1 temps partiel : cela a été difficile au début en raison du budget à refaire, le boursier ad intérim a dû travailler à
2 80% en janvier et février, ce qui nous a coûté très cher. À présent les comptes sont à faire, mais son temps de
3 travail baissera considérablement durant les trois derniers mois.

4
5 **M. le Président** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote.

6
7 Le préavis n° 02/2025 est passé au vote :

8
9 LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

10 - vu le préavis municipal n° 02/2025,

11 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

12 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

13 DÉCIDE

14 - de valider l'engagement de la fiduciaire BDO par la Municipalité ;

15 - de plafonner la dépense autorisée à CHF 150'000.-.

16
17 **Le préavis n° 02/2025 est accepté à la majorité**
18 **(33 voix pour, 2 contre, 5 abstentions)**

19
20 **7. Préavis n° 03/2025 : « Recours à un cabinet de placement externe pour recruter un**
21 **nouveau bousier/une nouvelle boursière »**

22
23 **M. le Président** constate que l'Assemblée a pu prendre connaissance du rapport de la Commission de gestion et
24 des finances (CoGeFi) du 23 mars 2025 et passe la parole à M. Hostettler rapporteur de la Commission pour la
25 lecture des conclusions du rapport de cette dernière.

26
27 **M. S. Hostettler** : les membres de la CoGeFi sont conscients de l'importance du boursier communal et ne
28 remettent pas en doute que le départ du boursier ajouté au fait de devoir élaborer un nouveau budget soit une
29 situation compliquée. Mais elle fait aussi remarquer que la situation actuelle est en partie liée au fait que la
30 Commune ait fixé des exigences volontairement élevées. Finalement le fait de vouloir faire appel à une société
31 de placement externe ou de définir des niveaux d'exigence élevé est une compétence de l'Exécutif et non du
32 Conseil. Ce qui est en main du Conseil est d'avaliser ou non le choix de la Municipalité d'avoir fait appel à son
33 autorisation de dépense et d'avoir engagé par ce biais un montant de CHF 56'212.-. Au terme de ses
34 délibérations, le préavis 03/2025 est voté par la CoGeFi avec un résultat de 3 voix pour, 3 voix contre. Ce préavis
35 est accepté avec le vote de la Présidente qui fait foi. Au vu de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir
36 prendre la décision suivante :

37
38 - de valider l'engagement d'un bureau de placement externe pour recruter le nouveau boursier/la nouvelle
39 boursière ;

40 - de plafonner la dépense autorisée à CHF 56'212.- TTC.

41
42 **M. le Président** demande si la Municipalité a quelque chose à ajouter.

43
44 **M. E. Dubuis - Syndic** : la CoGeFi a accepté le préavis 03/2025 nous la remercions. Cela dit elle l'a fait sur un score
45 beaucoup plus serré que pour le préavis précédent. Cette différence de traitement intrigue la Municipalité. La
46 recherche d'un nouveau boursier était à notre avis tout aussi impérative et urgente que son remplacement
47 temporaire. Après avoir échoué à trouver un boursier en suivant la procédure habituelle, il aurait été selon nous
48 irresponsable de faire comme si de rien n'était et reprendre exactement la même procédure. Nous aurions risqué

1 de subir un nouvel échec et de perdre encore plus de temps. Or nous n'avions pas de temps à perdre. Le
2 recrutement d'un boursier prend six mois quand tout se passe bien. À partir du moment où nous avons engagé
3 la fiduciaire BDO pour gérer le service des finances pendant six mois, nous nous devons de trouver quelqu'un
4 dans ce délai. Je vous rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir qu'une fiduciaire coûte nettement plus cher
5 qu'un boursier. Si nous avons dû garder plus longtemps la société BDO, cela nous aurait été extrêmement
6 coûteux.

7
8 **M. le Président** demande si la CoGeFi a quelque chose à ajouter, ce qui n'est pas le cas, et il ouvre la discussion.

9
10 **M. R. Pache** demande pourquoi il n'a pas été fait de rapport de minorité.

11
12 **M. S. Hostettler** répond que le rapport définit relativement bien les points qui ont été opposés et finalement il
13 explique relativement bien la situation tendue.

14
15 **M. H.-J. Hirsch** s'interroge sur la procédure. Selon lui la Municipalité a invoqué deux fois son autorisation
16 d'engagement de CHF 150'000.- selon le préavis 09/21 pour le même cas, une première fois pour l'engagement
17 de BDO et la seconde pour l'engagement d'une société de placement, le montant autorisé est donc dépassé
18 pour ce cas. Il demande pourquoi on parle d'autorisations si on peut les dépasser facilement et ce qu'il faut
19 faire pour que cela ne se reproduise pas : une interpellation à ce sujet, refuser les comptes, une motion...quelle
20 est la mesure que le Conseil a à sa disposition pour donner suite à une telle dérogation ?

21
22 **M. E. Dubuis - Syndic** conteste le mot dérogation car il s'agit de deux actions et de deux démarches différentes,
23 nous avons d'ailleurs sollicité deux sociétés différentes, pour un cas comme pour l'autre, donc il s'agit de deux
24 affaires différentes ce qui justifie la sollicitation de deux autorisations de paiement.

25
26 **M. R. Gyax** demande si la classe salariale existante dans le règlement du personnel permettrait de recruter un
27 boursier répondant aux ambitions mentionnées.

28
29 **M. E. Dubuis - Syndic** explique que parmi un certain nombre de candidats rencontrés grâce à la société de
30 placement, tous sauf un entraient dans la grille salariale donc il confirme que cette dernière permet d'engager
31 du personnel de la qualité souhaitée.

32
33 **M. S. Bocchetti**, au vu de son expérience avec les agences de placement, trouve que les honoraires de 29% se
34 situent sur le très haut de la fourchette et n'a jamais eu à faire à une telle rémunération. La moyenne de ce
35 genre de service se situe plutôt autour des 20%, négociables surtout à la baisse jusqu'à 15% et il demande ce
36 qui justifie un tel taux. Il propose la solution d'engager quelqu'un de plus jeune, qui n'a pas forcément autant
37 d'expérience, qui n'a pas forcément la compétence MCH2 et d'utiliser les services de BDO pour l'accompagner,
38 le former et ainsi positionner la Commune comme un employeur attractif.

39
40 **M. E. Dubuis - Syndic** confirme qu'ils y ont pensé. Par rapport au taux de rémunération de l'agence, il confirme
41 qu'il est plus élevé que d'autres bureaux de recrutement mais celui choisi offrait des garanties
42 supplémentaires. Il est ajouté que les 29% du salaire du boursier ne seront pas forcément payés car il y a deux
43 moyens de paiement : soit CHF 52'000.-, soit les 29% du salaire si ce dernier est très élevé. L'accompagnement
44 par BDO a été envisagé et selon le candidat choisi ainsi que l'argent encore disponible, il sera mis en place.

45
46 **M. S. Bocchetti** relève que dans les cas de figure annoncés, si le salaire du boursier est de CHF 100'000.- alors la
47 part de rémunération payée au bureau de placement serait de 52% et il précise qu'il avait en tête la formation
48 de quelqu'un qui n'aurait pas tous les prérequis et pas l'accompagnement de quelqu'un déjà formé.

1 **M. L. Clerc** trouve qu'au regard des montants engagés par les deux préavis et l'augmentation des effectifs du
2 service financier ces dernières années, l'absence de planning de succession coûte cher à la Commune

3
4 **M. E. Dubuis - Syndic** confirme que l'augmentation de ces effectifs est liée à l'arrivée d'un service enfance et
5 jeunesse beaucoup plus important. Il précise aussi que la situation difficile suite au départ du boursier prouve
6 que le service travaille en flux tendu ce pourquoi il faut procéder au remplacement au plus vite pour éviter que
7 le reste du service soit totalement débordé.

8
9 **M. S. Hostettler** : plusieurs points ont été évoqués, effectivement s'agit-il du même cas ou pas ? En l'occurrence,
10 à mon avis, oui, ce qui justifie mon opposition car on utilise le droit d'urgence et d'exceptionnalité pour le même
11 cas deux fois. Le remplacement dans l'urgence du boursier par BDO justifie le recours à ce droit. Une fois BDO
12 installé, la Municipalité aurait eu le temps de venir avec un préavis nous proposer le recours à cette agence de
13 placement et ainsi cela aurait permis ces discussions préalables afin que le Conseil décide si l'approche de la
14 Municipalité était la bonne selon lui. L'usage du droit accordé de manière injustifiée et sans autorisation parce
15 qu'il n'y avait plus d'urgence, il n'y avait plus d'exceptionnalité ou de chose d'improbabilité surtout avec un
16 turnover dépassant les 20% est la raison pour laquelle je vous propose personnellement de refuser ce préavis.
17 L'argent est peut-être déjà loin certes, mais en validant ce préavis on dit tous ici présents qu'on approuve ce
18 fonctionnement et aucun qui approuve ici ne pourra se tenir devant un serpelio et dire que cette Municipalité
19 dépense quand même beaucoup d'argent car vous aurez validé cette dépense de CHF 56'000.- sans même avoir
20 pu regarder préalablement de quoi il s'agissait.

21
22 **M. E. Dubuis - Syndic** répond qu'il trouve que M. Hostettler joue un peu sur les mots en affirmant que ce n'était
23 pas deux cas, que c'était un seul cas. Il y avait deux problèmes à régler tout de suite, c'était le remplacement
24 immédiat du boursier pour tenir le service et le deuxième problème qui était tout aussi urgent était de partir à
25 la recherche d'un nouveau boursier. Un nouveau boursier se trouve en moyenne en huit mois à peu près et il
26 n'était pas souhaité d'attendre tout ce temps car BDO coûtait très cher, c'est pour cela que la Municipalité a
27 immédiatement lancer la démarche de recrutement d'un nouveau boursier. Il y avait bien urgence. Votre
28 Municipalité ne jette pas l'argent par les fenêtres, elle dépense l'argent nécessaire au bon fonctionnement de la
29 Commune. Si cette dépense-là n'avait pas été décidée, le service financier de la Commune aurait pu avoir de très
30 gros problèmes ce qui aurait coûté beaucoup plus cher.

31
32 **M. A Guthmuller** exprime que les huit mois de recrutement sont un fait vécu par les autres Communes les
33 dernières années et elle confirme qu'il est très important, lorsqu'on veut recruter un boursier qui est bien moins
34 cher que d'avoir recours à une fiduciaire, de l'avoir en poste avant la préparation du budget qu'il doit connaître.
35 Le budget sera présenté en septembre, la préparation prend deux mois, calcul fait, il faut qu'il arrive rapidement,
36 elle pense donc qu'il y avait vraiment urgence. Deuxième point, même en additionnant les deux demandes le
37 budget de CHF 150'000.- ne serait pas dépassé. La moitié du salaire du boursier est économisée : il faut donc
38 diviser les CHF 150'000.- par deux. Si les CHF 50'000.- du bureau de placement sont ajoutés à cela, les
39 CHF 150'000.- ne seraient pas dépassés, même si les deux points avaient été regroupés dans une seule demande.
40 Si l'embauche du boursier est retardée, en utilisant les méthodes traditionnelles, en cherchant les candidats qui
41 sont sur le marché qui ne sont pas forcément les meilleurs, cela aggrave le déficit puisqu'on continue à utiliser
42 la fiduciaire, qui est plus chère. Pour ces raisons, Mme Guthmuller ne pense pas que l'argument de dire qu'on va
43 dépenser CHF 50'000.- en plus et de manière inutile soit valable.

44
45 **M. S. Hostettler** revient sur l'urgence. Quand un délai de congé est donné en septembre et qu'une enquête sur
46 comment est le marché commence en décembre pour que le rapport de cette enquête tombe le jour qui a suivi
47 la dernière séance du Conseil, il ne voit pas ça comme une mesure d'urgence. Quand il s'agit d'une situation

d'urgence une analyse du marché est faite dès le début. L'urgence est utilisée dans certains cas comme explication mais dans les faits cela n'avait pas l'air d'être plus urgent que cela.

M. E. Dubuis - Syndic : nous avons essayé de trouver un boursier selon les méthodes traditionnelles, cela nous a réussi par le passé et je pense que vous nous auriez reproché de mettre les bouchées doubles dès le départ si nous l'avions fait. Après deux mois d'espoir on s'est rendu compte qu'on n'y arriverait pas et nous n'avons pas voulu prendre le risque de recruter quelqu'un qui ne resterait pas sur le long terme par manque d'adéquation. Par souci d'économie nous avons commencé par un recrutement selon les méthodes traditionnelles. Quand au bout de deux mois et demi vous vous rendez compte qu'il y a peu de chance que ça débouche et que d'autres Communes vous signalent qu'elles sont dans la même situation, il aurait été irresponsable de continuer comme si de rien n'était. Nous avons donc eu recours à d'autres moyens.

M. C. Willi précise qu'il ne faut pas oublier que suite au refus du budget en décembre 2024, la Municipalité s'est retrouvée fort démunie, elle devait assurer un nouveau budget, engager des fonds, trouver un boursier, tout en n'ayant aucun budget pour assurer un engagement.

M. Le Président constate que la parole n'est plus demandée, il clôt la discussion et passe le sujet au vote.

Le préavis n° 03/2025 est passé au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- vu le préavis municipal n° 03/2025 ;

- ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- de valider l'engagement d'un bureau de placement externe pour recruter le nouveau boursier/la nouvelle boursière ;

- de plafonner la dépense autorisée à CHF 56'212.- TTC.

**Le préavis n° 03/2025 est accepté à la majorité
(17 voix pour, 10 contre, 13 abstentions)**

8 Dépôt du préavis n° 04/2025 : « Demande de crédit de CHF 440'000.- TTC pour le réaménagement du terminus « Venoge, Nord » de la ligne TL 33 à la route de Vallaire »

M. le Président constate que les Conseillers ont pu prendre connaissance du préavis et demande si la Municipalité a quelque chose à ajouter ce qui n'est pas le cas, la discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée et la discussion est close. Il informe que le sujet sera traité par une Commission ad hoc présidée par les Vert.es, le rapport sera à rendre au Greffe pour la prochaine séance.

M. E. Vermeulen demande à connaître la composition de la Commission ad hoc.

**La Commission ad hoc est composée de Mme Cindy Nussbaumer-Picard (Présidente),
Mme Nathalie Aebischer, M. Oleg Yazyev, M. Marc Nathusius et M. Rolf Gyga.**

1 **9. Dépôt du projet de décision Hostettler et consorts : « Modification du montant de la**
2 **compétence financière de la Municipalité pour des crédits complémentaires au budget**
3 **de fonctionnement »**
4

5 **M. le Président** constate que tout le monde ne sait pas ce qu'est un projet de décision et il lit l'article 31 alinéa
6 1, lettre c, de la loi sur les communes : « Le projet de règlement ou de décision du Conseil est un texte rédigé de
7 toute pièce par l'auteur ou l'autrice de la proposition. On pense par exemple à une modification du règlement
8 du Conseil communal ou des indemnités des élus. Le projet proposé ne peut porter que sur des compétences du
9 Conseil. Si la proposition est prise en considération alors la Municipalité est obligée de rédiger un préavis sur le
10 projet proposé. Elle peut accompagner celui-ci d'un contre-projet si elle le juge pertinent ou inviter le Conseil à
11 refuser le préavis déposé ». Il constate que les Conseillers ont pu prendre connaissance de ce projet et explique
12 que suite à la discussion, le vote concerna la prise en considération de ce dernier. M. Le Président demande si
13 les dépositaires ont quelque chose à ajouter.
14

15 **M. S. Hostettler** prend la parole pour préciser qu'il s'agit d'une demande de modification d'une décision du
16 Conseil qui autorise la Municipalité à dépenser CHF 150'000.- sur un sujet exceptionnel et urgent. Proposition
17 est faite de la redescendre à CHF 50'000.- qui sont jugés amplement suffisant pour travailler dans l'urgence ce
18 qui laisse le temps à la Municipalité de présenter quelque chose devant le Conseil pour demander plus d'argent
19 si besoin. Avec ceci, on éviterait des dépenses jugées peut-être infondées voire utilisées abusivement pour des
20 sommes qui dépassent CHF 50'000.-.
21

22 **M. E. Dubuis - Syndic** répond que la Municipalité a de la peine à comprendre pourquoi les signataires du projet
23 de décision veulent revenir sur l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles, urgentes et exceptionnelles
24 jusqu'à concurrence d'un montant maximum de CHF 150'000.-. Les signataires souhaitent réduire le montant
25 autorisé en prenant l'exemple de l'autorisation octroyée à la Municipalité précédente qui plafonnait à
26 CHF 50'000.-. Malheureusement pour les signataires, c'est une très mauvaise référence. La Municipalité
27 précédente a dû engager une fois une dépense imprévisible urgente et exceptionnelle, pour réparer une
28 canalisation qui avait explosé à proximité de la Chamberonne or cela lui a coûté CHF 200'000.-, quatre fois plus
29 que le montant qui avait été accordé. C'est en nous appuyant sur ce précédent-là que nous avons demandé en
30 début de législature de pouvoir engager une dépense jusqu'à CHF 150'000.-. Expérience faite, ce montant nous
31 a semblé beaucoup plus réaliste en cas de coup dur. La Municipalité a aussi du mal à comprendre le raisonnement
32 des signataire. Les cinq signataires appartiennent à la CoGeFi, qui a reconnu à l'unanimité moins M. Chabanel
33 qui n'était pas là, que la Municipalité a eu raison d'engager jusqu'à CHF 150'000.- pour engager la fiduciaire BDO
34 pendant six mois. Si nous n'avions pas eu ces CHF 150'000.- comme le demandent les signataires de cette
35 initiative, nous aurions eu beaucoup de problèmes à engager la fiduciaire BDO. M. Hostettler nous disait que
36 CHF 50'000.- suffisaient pour répondre aux urgences, or avec ce montant la fiduciaire ne serait même pas arrivée
37 au terme de la rédaction du budget, qui a coûté CHF 60'000.-. Si la demande était passée par un préavis qui aurait
38 été voté par le Conseil en janvier ou février, il faut savoir que BDO n'aurait peut-être plus été disponible pour la
39 suite à savoir que ces fiduciaires sont très sollicitées en début d'année, on a eu de la chance de trouver BDO. Par
40 ailleurs, le montant de CHF 50'000.- nous aurait permis d'engager le bureau de recrutement or c'est cette
41 dépense qui paraît gêner le plus les signataires. Bref avec CHF 50'000.- nous aurions pu prendre l'initiative qui
42 paraît la plus discutable aux signataires mais nous n'aurions pas pu prendre l'initiative qu'ils saluent à
43 l'unanimité, il faut m'expliquer. En raison de ces incohérences je ne peux que vous proposer de ne pas entrer en
44 matière.
45

46 **M. R. Pache** constate qu'hormis les deux préavis en question ce soir, de manière générale, ce montant n'est pas
47 engagé plus qu'une fois par année et qu'au vu du budget global, il représente moins de 1%. Dans n'importe quelle
48 entreprise, une direction qui n'a pas une marge de manœuvre de 1% ne peut pas fonctionner ni agir. Il demande

1 que le Conseil ne se prononce pas ce soir et que le sujet passe par une Commission comme le prévoit le
2 règlement.

3
4 **M. C. Golaz** précise qu'on parle des articles 62 et 63 du règlement du Conseil, que le Bureau a estimé que la
5 proposition est recevable ce n'est pas remis en cause, et que M. Pache propose de renvoyer la proposition à
6 l'examen d'une Commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité si un
7 cinquième des membres le demandent.

8
9 **M. Le Président** demande aux Conseillers de lever leur cartons s'ils sont pour le renvoi de la proposition en
10 Commission. 14 personnes sont pour. Le sujet est renvoyé à une Commission ad hoc pour éviter d'être juge et
11 partie en le soumettant à la CoGeFi.

12
13 Une suspension de séance de cinq minutes est annoncée par le Président afin que les partis s'organisent et
14 nomment des Commissaires.

15
16 À la reprise de la séance, les chefs de partis confirment la composition de la Commission ad hoc mais à la
17 nomination de M. O. Chabanel s'en suit une discussion sur la possibilité/légitimité de ce dernier à faire partie de
18 la Commission concernée alors qu'il est signataire de l'initiative. Après plusieurs avis, de M. Hostettler, Mme
19 Merminod, M. Clerc, M. Pache, et de Mme Willi, ne s'agissant ni d'un intérêt personnel ni matériel et pour autant
20 que M. O. Chabanel ne soit pas président, il est réputé éligible à être Commissaire.

21
22 **M. Le Président** informe que Mme E. Lyonette sera la présidente et encourage la Commission à se rapprocher
23 rapidement de la Municipalité pour pouvoir traiter ce sujet au plus vite.

24
25 **M. S. Hostettler** propose de discuter du délai de traitement de ce sujet avec le Président après la séance.

26
27 **M. C. Golaz** relève que, selon le texte des initiants, il ne voit pas de problème à traiter le sujet lors de la séance
28 du 4 juin par exemple car on parle d'une mise en application définitive au 1^{er} juillet.

29
30 **La Commission ad hoc est composée de Mme Elenor Lyonette (présidente),**
31 **M. Laurent Clerc, M. Michael Hauschild, M. Paul Wirth, M. Olivier Chabanel.**

32 33 **10. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux**

34
35 **M. le Président** invite les délégués qui le souhaitent à prendre la parole.

- 36
37 • AJESOL (Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois) : **Mme A. Kaeser** informe de la tenue de
la prochaine assemblée générale le 30 avril.
- 38
39 • APREMADOL (Association pour la Prévention et le Maintien au Domicile) : pas de communication.
- 40
41 • ARASOL (Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois) : **M. Le Président** informe
42 qu'un courrier a été reçu de la part du département de la santé et de l'action sociale, informant qu'ils
43 ont prévu de faire des changements radicaux dans la gouvernance des ARAS (Association de Région
44 d'Action Sociale) dont fait partie l'ARASOL. C'est encore très flou, ni approuvé par le Conseil d'État ni
45 par le Grand Conseil mais l'objectif serait de faire perdre un peu de pouvoir aux Conseils communaux. Il
encourage les Conseillers à rester vigilants sur ce sujet et ne va pas plus loin dans l'explication pour ne
pas compromettre sa neutralité.
- 46
• Conseil d'établissement primaire et secondaire : pas de communication.

- ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile) : **Mme C. Probst** informe que la prochaine réunion au lieu le 27 mai.
- PolOuest (Association Sécurité dans l'Ouest lausannois) : **M. E. Lyonette** explique que le préavis 04/25 relatif à l'acquisition de l'application PolApp pour l'interrogation de l'ICR national et international dans le cadre du budget de fonctionnement 2025. Elle explique aussi qu'elle va faire un stage à la police demain.
- Les balcons du Léman : pas de communication.

11. Propositions individuelles et divers

M. Le Président informe que lors de la prochaine séance il y aura une présentation d'une vingtaine de minutes de la part de l'APREMADOL, le début de la séance reste inchangé.

M. L. Clerc demande à M. Matthey où en est le projet de mise à ban des toilettes publiques du parc des Pierrettes et la fermeture de ces dernières aux mêmes horaires que le parc selon les discussions préalables. Il signale qu'il y a beaucoup de trafic suspect dans ce parc en plein milieu de la nuit.

M. O. Matthey - Municipal admet qu'il ne sait pas exactement où en est ce projet et informe qu'ils sont en train de faire des travaux un peu partout maintenant que le budget a été voté, il ne sait donc pas exactement à quel moment ce sera fait mais confirme que c'est prévu. Il relève aussi l'aspect police derrière ce sujet.

M. D.-A. Knüsel prend la parole pour donner les dates des séances du prochain semestre 2025 : 10 septembre, 8 octobre, 5 novembre, 10 décembre.

M. J. Bernasconi demande des nouvelles de l'évènement Bier Garten.

M. R. Piller - Municipal répond que la mise à l'enquête a été faite le 5 avril et se terminera le 4 mai, avec un peu de retard en raison d'allers-retours avec le Canton qui ne comprenait pas le côté festif et éphémère. On lèvera les oppositions si on peut les lever. Le Collectif 52 est parfaitement au courant, ils sont prêts ainsi que la société de développement. La Municipalité espère qu'il n'y aura pas d'opposition pour pouvoir avancer à temps. Ils ont entendu parler d'une pétition en faveur du Bier Garten qui a récolté environ 200 signatures. Dans le cas où les oppositions ne pourraient pas être levées, il demandera aux sociétés locales d'organiser des manifestations sporadiques sur cette place magnifique.

Mme. D. Burrus demande si la Municipalité s'est occupée du nouveau projet de Loi sur les Communes préparé par le Conseil d'Etat en connexion avec l'UCV et l'ADCV. Concernant ce qui a été annoncé à la dernière séance à propos d'un nouveau projet pour les Jordils, Mme Burrus demande si la Municipalité a finalement adopté le « Règlement sur la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire ».

M. E. Dubuis - Syndic confirme que la Municipalité a été active sur la nouvelle loi sur les communes autant que possible, qu'ils ont répondu au questionnaire qui leur a été adressé. Un second questionnaire envoyé par l'ADCV va être discuté prochainement. Concernant les Jordils, les promoteurs sont en train de repartir et ont contacté la Municipalité, le projet en est à son tout début. Un tel règlement ne peut exister que s'il y a un changement d'affectation or ce n'est pas le cas. Il se souvient que les promoteurs avaient proposé la somme qui aurait correspondu à celle qu'aurait demandé un tel règlement, il est espéré que les promoteurs seront toujours dans un tel état d'esprit.

1 **M. C. Golaz** prend la parole pour informer que la société de l'Abbaye des Lacustres invite les citoyens à sa soirée
2 des garçons et demoiselles d'honneur sur le thème du cinéma le samedi 3 mai au foyer des Pâquis, avec une
3 paella (viande, fruits de mer ou végétarien), des flyers sont sur la table de la verrée si besoin.

4
5 **Mme N. Aebischer** intervient sur la démarche participative du Russel et demande combien de personnes se sont
6 inscrites pour y participer étant donné qu'il y a eu un tirage au sort. Vu que c'est la troisième démarche
7 participative qui a lieu dans la Commune avec un nombre limité de participants, est-il prévu de faire la prochaine
8 sous un autre format et qu'est-ce qui a été envisagé pour informer et ne pas créer de frustrations auprès des
9 personnes qui n'ont pas été tirées au sort, dont elle fait partie ?

10
11 **M. R. Piller - Municipal** répond que 40 personnes s'étaient inscrites en plus des sociétés locales prioritaires et
12 des motionnaires prioritaires également. 28 personnes ont été tirées au sort. Il a été privilégié la représentation
13 par tranche d'âge ainsi que par localisation avec une préférence pour ceux qui sont près du parc.

14
15 **M. C. Willi - Municipale** confirme que l'autre format envisagé pour de prochains projets, si applicable, serait un
16 questionnaire en ligne pour atteindre le plus de personnes.

17
18 La parole n'est plus demandée, **M. le Président** clôt donc la séance à 21h57 et donne rendez-vous à l'Assemblée
19 pour la prochaine séance du 7 mai 2025.

20
21 M. Nicolas Guillot

Mme Fanny Gantin

22
23 Président

Secrétaire remplaçante